MESURES A PRENDRE EN VUE D'APPORTER DES AMELIORATIONS DANS LES DOMAINES RECENSES DANS LE RAPPORT SUR LES RESULTATS 2018

Pour décision

N.B. Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la politique de transparence du GPE, ne sont pas publics tant que le Conseil ne les a pas étudiés lors de sa réunion. Il est entendu que les groupes constitutifs distribueront, à des fins de consultation, les documents du Conseil à leurs membres avant la réunion du Comité.

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Le GPE est à mi-parcours de la mise en œuvre de sa stratégie GPE 2020. Le Rapport sur les résultats 2018 est donc une occasion importante de faire le point sur les domaines dans lesquels le partenariat réalise des avancées satisfaisantes et ceux nécessitant davantage d'efforts individuels et collectifs en son sein pour obtenir les résultats prévus. En prenant dès à présent des mesures plus fermes et ciblées, le partenariat pourrait être mieux à même d'atteindre les objectifs fixés pour 2020. Ce document constitue par conséquent un appel à l'action pour tous les membres du partenariat.

1.2 Conformément à la décision mentionnée dans le document BOD/2017/12-14, le Conseil d'administration étudie chaque année les principaux domaines dans lesquels le plan GPE 2020 n'est pas en voie d'atteindre les objectifs fixés. Dans ce contexte, le Conseil a souhaité examiner les mesures devant être prises par le Secrétariat et les membres du partenariat au nom de la direction et du partenariat pour accélérer les progrès vers la réalisation des buts du plan GPE 2020. Les mesures à mettre en œuvre par le Secrétariat, telles qu'indiquées dans ce document, sont chiffrées et figurent dans le budget et le plan de travail du Secrétariat.

1.3 Comme l'a fait remarquer le Comité des stratégies et de l'impact, ces mesures seront affinées à la suite de l'achèvement de l'étude consacrée à la question d'un « partenariat efficace » et après l'examen par le Conseil des fonctions et capacités dont le partenariat doit disposer pour réaliser les

objectifs du plan GPE 2020 et au-delà, comme indiqué dans le document du Conseil sur les dispositions institutionnelles. Le rapport sur les résultats 2018, l'étude du « partenariat efficace » et l'examen des dispositions institutionnelles du GPE fournissent de précieuses informations sur la façon dont le partenariat pourrait encore se renforcer. En plus de fournir une solide confirmation de la validité du modèle du GPE, le rapport sur les résultats et l'étude du « partenariat efficace » montrent qu'il est possible de faire davantage pour réaliser les engagements du GPE. L'examen en cours des dispositions institutionnelles du GPE est une occasion supplémentaire de réfléchir par anticipation aux capacités dont le GPE aura besoin à l'avenir en tant qu'organisation.

Compte rendu des délibérations du Comité des stratégies et de l'impact (SIC) :

- Le SIC se félicite de la présentation des propositions de mesures à prendre par la direction et du Rapport sur les résultats 2018.
- Le SIC demande au Secrétariat de modifier le titre du rapport sur les mesures à prendre par la direction pour l'intituler « rapport sur les mesures à prendre par la direction et à l'échelle du partenariat » en y incluant des actions à mettre en œuvre spécifiquement par les partenaires au niveau national et mondial.
- L'articulation des mesures de la direction avec les prochains plans sectoriels de l'éducation, les financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation et les mécanismes KIX et ASA est une démarche stratégique qui a été appliquée de façon réfléchie.
- La mise en œuvre des mesures proposées et la réalisation de progrès en matière d'indicateurs nécessiteront une étroite collaboration au sein du partenariat dans de nombreux domaines (avec les enseignants, par exemple, pour qu'ils comprennent leurs besoins de formation).
- Le « qui » et le « où » de mesures spécifiques devraient être définis plus précisément sur la base des conclusions de l'étude du « partenariat efficace » en cours.
- L'ordre du jour de la réunion du SIC d'octobre 2018 inclura des délibérations sur le processus de définition et de proposition de mesures à prendre par la direction et à l'échelle du partenariat : ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné et comment le processus peut être amélioré.

2. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

2.1 Le Rapport sur les résultats 2018 établit le deuxième état des lieux des résultats obtenus par le GPE en ce qui concerne les trois buts et les trois objectifs nationaux et les deux objectifs mondiaux énoncés dans le plan GPE 2020. Lors de la réunion du Conseil de juin 2018, le Partenariat mondial sera à mi-parcours de la mise en œuvre de sa stratégie GPE 2020, une occasion importante de faire le point sur les mesures à prendre pour atteindre les buts et objectifs de cette stratégie. Le présent rapport analyse les mesures clés du Secrétariat et de l'ensemble du partenariat, qui doivent être

examinées par le Conseil d'administration du GPE (voir détails à l'annexe A). Il se penche tout particulièrement sur l'exercice 19, prochaine occasion de procéder à des changements.

2.2 But stratégique 1 : Des résultats scolaires meilleurs et plus équitables.

Confirmant les conclusions du précédent Rapport, les résultats de 2018 montrent que des difficultés persistent au sein du partenariat quant au suivi des acquis scolaires. Le GPE a une occasion importante de relever ce défi en soutenant la planification sectorielle et grâce à ses financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation (ESPIG). Ainsi, 41 des 48 ESPIG du GPE en cours à la fin de l'exercice 17 soutenaient la mise en place de systèmes d'évaluation de l'apprentissage. Il sera possible d'aider 14 autres pays dotés de systèmes d'évaluation défaillants dont les requêtes de financement sont en attente pour l'exercice 19. À l'échelon des pays, des progrès supplémentaires pourront être obtenus au moyen d'innovations et d'échanges de bonnes pratiques, actions qui seront financées par le nouveau mécanisme d'échange de connaissances et d'innovations (KIX). Toutefois, au vu des dernières estimations, tous les partenaires doivent très rapidement renforcer leur soutien aux systèmes d'évaluation de l'apprentissage afin que, au sein du partenariat, davantage de pays puissent assurer un suivi fiable de la progression des acquis de l'apprentissage, mais aussi adapter leurs politiques éducatives pour lutter contre la crise de l'apprentissage.

2.3 But stratégique 2 : Renforcement de l'équité, de l'égalité des sexes et de l'inclusion.

Les résultats des deux dernières années indiquent que le partenariat a réalisé de grands progrès en matière d'équité et d'inclusion. Ainsi, les taux d'inscription au préscolaire et les taux d'achèvement des cycles primaires et secondaires ont augmenté, lentement mais régulièrement. Pourtant, il est toujours aussi difficile de réduire le nombre d'enfants et de jeunes non scolarisés. À cet égard, il convient d'agir en priorité dans les régions fragiles et touchées par des conflits, ainsi que dans les pays où les filles sont particulièrement défavorisées. Par ailleurs, les données fiables sur les enfants handicapés ne sont que pas facilement disponibles, ce qui ne permet pas d'avoir une vision claire de cette dimension importante de l'inclusion. Sur les 41 financements du GPE non mis en commun à l'échelle du secteur et en cours à la fin de l'exercice 17, les trois quarts comprenaient de solides composantes axées sur ces problèmes. En outre, le Secrétariat a proposé d'autres mesures : aider les partenaires à utiliser davantage les cibles de la part variable pour améliorer les résultats au titre du but stratégique 2 ; s'appuyer sur le programme 2019 de mise en œuvre du plan d'action du GPE pour l'égalité des sexes afin de renforcer la planification sectorielle tenant compte de la problématique hommes-femmes ; renforcer les liens entre la santé, l'éducation et la protection sociale grâce à des activités du mécanisme KIX. Les gouvernements et l'ensemble du partenariat devront travailler main

dans la main pour scolariser toujours davantage d'enfants grâce, d'une part, à des méthodes judicieuses de planification sectorielle favorables aux pauvres et tenant compte de l'égalité des sexes, d'autre part à une affectation ciblée des ressources nécessaires à leur mise en œuvre.

2.4 But stratégique 3 : Systèmes éducatifs efficaces et efficients

Les pays en développement partenaires (PDP) continuent de renforcer leurs engagements à financer leurs systèmes éducatifs et bénéficient des activités de plaidoyer et de soutien du GPE pour assurer un suivi dans ce domaine.

En revanche, les résultats nationaux sont moins bons en ce qui concerne l'augmentation du **nombre d'enseignants formés**, alors que notre suivi des plans sectoriels de l'éducation nous montre que ceux-ci accordent une plus grande attention à l'enseignement et à l'apprentissage. En outre, 40 des 41 financements du GPE non mis en commun à l'échelle du secteur et en cours à la fin de l'exercice 17 intégraient des composantes pour améliorer la formation des enseignants — qui est aussi une question prioritaire dans le cadre du mécanisme KIX. Le Secrétariat va par conséquent travailler avec les partenaires pour effectuer et diffuser des analyses, des orientations sur les bonnes pratiques et un guide pour la formulation de politiques relatives aux enseignants et à leurs activités. Ce travail sera effectué en collaboration avec l'équipe spéciale sur les enseignants de l'UNESCO et d'autres partenaires, de manière à mobiliser plus largement les PDP sur cette question pendant l'exercice 19.

L'autre domaine dans lequel les objectifs d'étape du GPE 2020 pour l'exercice 17 n'ont pas été atteints est celui de la **disponibilité des données**. Or, les systèmes de données sont un pilier essentiel de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de programmes, basés sur des éléments probants, visant à promouvoir l'apprentissage, l'équité et l'inclusion. Les financements du GPE soutiennent certes les systèmes d'information sur la gestion de l'éducation dans plus de la moitié des pays membres, mais il est possible de faire davantage. Parmi les pays dont les requêtes d'ESPIG sont en attente pour l'exercice 19, six doivent spécifiquement s'attaquer à la question de la communication des données. Le Secrétariat propose aussi des mesures pour promouvoir les bonnes pratiques en s'appuyant sur la Conférence SIGE qui s'est déroulée en avril 2018 à Paris en présence de PDP et de partenaires techniques et en renforçant l'exigence selon laquelle les pays bénéficiant d'ESPIG doivent être capables de fournir des données sur l'éducation et/ou d'utiliser les financements du GPE pour renforcer leurs systèmes statistiques lorsque la disponibilité des données reste problématique.

2.5 Objectifs à l'échelon des pays

a) **Renforcement de la planification sectorielle** : le GPE constate de solides avancées dans la qualité des plans sectoriels de l'éducation (PSE) élaborés par les pays en développement partenaires. Le Secrétariat a proposé des mesures visant à renforcer la « faisabilité » de ces plans (l'aspect qui mérite le plus d'être amélioré), et il poursuivra sa collaboration avec les partenaires pour déterminer les mesures de soutien les mieux à même de garantir des progrès dans ce domaine.

b) **Responsabilité mutuelle** : la responsabilité mutuelle est à la fois un pilier du partenariat et un important levier pour atteindre nos objectifs communs. Les résultats indiquent des améliorations de l'inclusion de la société civile et des organisations d'enseignants dans les groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE), mais aussi d'importants problèmes de qualité des revues sectorielles conjointes. Ces deux sujets doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part des partenaires à l'échelon des pays, comme le souligne l'étude sur un « partenariat efficace ». Pour sa part, le Secrétariat continue à travailler sur ces aspects et à s'inspirer des analyses consacrées à la qualité des revues sectorielles conjointes et à la capacité des GLPE à concevoir des outils d'apprentissage et de renforcement des capacités dans l'ensemble du partenariat. Il collaborera aussi avec des partenaires à l'échelon des pays pour soutenir et faciliter les échanges et l'apprentissage. Le budget et le plan de travail du Secrétariat reflètent la priorité accordée à ces aspects.

2.6 Objectifs à l'échelle mondiale

a) Mobiliser des financements plus importants et de meilleure qualité : en 2017, le partenariat s'est résolument orienté vers la diversification de ses bailleurs de fonds et l'augmentation de leur nombre — démarche confirmée par la Conférence sur le financement du GPE de février 2018. Le Secrétariat continuera d'accorder la priorité à la mobilisation des ressources et compte diversifier davantage le groupe de base des bailleurs et attirer des financements supplémentaires pendant le reste de la période de mise en œuvre de la stratégie. **Alignement** : les résultats de 2017 font encore apparaître un manque d'alignement des financements du GPE sur les systèmes nationaux. Dans ce domaine, le Comité des financements et performances a examiné et validé un plan d'action sur deux ans proposé par le Secrétariat. Le plan de travail du Secrétariat, en outre, met l'accent sur la promotion de bonnes pratiques par un soutien ciblé au niveau des pays et un dialogue avec les agents partenaires, mais aussi sur l'élaboration d'une définition partagée du concept d'alignement. Néanmoins, il est évident que pour progresser au regard de cet indicateur, les partenaires devront davantage se mobiliser et prendre des mesures spécifiques. En effet, dans de nombreux pays, l'amélioration de l'alignement passe par une action des pouvoirs publics et de leurs partenaires pour renforcer les systèmes nationaux et faciliter la mise en œuvre d'approches alignées. Enfin, les agents partenaires doivent s'engager à améliorer progressivement différents aspects de l'alignement de leur méthode globale de la gestion des financements.

b) **Renforcer le partenariat** : le GPE a poursuivi le renforcement du partenariat et a atteint les cinq objectifs d'étape relatifs à une meilleure coordination du rôle de chacun dans les pays : échanges de savoir, plaidoyer, meilleure efficacité organisationnelle, suivi et évaluation. L'ordre du jour du Conseil d'administration du GPE et le plan de travail du Secrétariat reflètent la volonté constante de poursuivre les efforts entrepris dans ces cinq domaines, notamment grâce aux mesures suivantes : l'optimisation des directives sur les GLPE et les revues sectorielles conjointes, le déploiement du mécanisme KIX pendant l'exercice 19, l'amélioration continue des méthodes du GPE en matière de gestion du risque et d'analyse de rentabilité, ainsi que l'engagement de tirer les enseignements de la prochaine série d'évaluations à l'échelon des pays qui seront reçues durant l'exercice 19. Par ailleurs, les recommandations issues de l'étude sur un « partenariat efficace » fournissent de nouvelles pistes pour améliorer la promotion, la coordination et la cohérence des rôles, responsabilités et obligations respectifs des partenaires au niveau des pays et du Secrétariat de manière à renforcer encore le partenariat.

3. DÉCISION RECOMMANDÉE

3.1 Le Comité des stratégies et de l'impact demande au Conseil d'administration d'étudier la pertinence des mesures proposées pour faire progresser le partenariat. Par ailleurs, le Secrétariat demande au Conseil d'approuver la décision suivante :

BOD/2018/06-XX – Mesures à prendre par la direction et à l'échelle du partenariat au vu du Rapport sur les résultats : Le Conseil d'administration :

- Examine et approuve les mesures d'amélioration à prendre par la direction et à l'échelle du partenariat, décrites dans le document BOD/2018/06-DOC 05.
- Demande à tous les partenaires, conformément à leur rôle et leurs responsabilités, de s'attaquer aux principaux problèmes mis en lumière dans ce rapport.

4. CONTEXTE

4.1 Le Secrétariat présentera le Rapport sur les résultats 2018 du GPE au Conseil d'administration en juin 2018. Ce rapport couvre la période allant de juillet 2016 à juin 2017 et récapitule les avancées du partenariat par rapport aux objectifs d'étape de 2017 fixés dans le cadre de résultats du plan GPE 2020. Il détaille aussi les améliorations à apporter là où les objectifs d'étape n'ont pas été atteints.

4.2 En décembre 2017, le Conseil avait décidé qu'il examinerait les mesures d'amélioration en même temps que les conclusions du Rapport sur les résultats :

BOD/2017/12-14 : Approuve la procédure proposée pour la présentation des mesures à prendre par la direction, laquelle sera appliquée à compter du Rapport sur les résultats 2017. Les mesures proposées à la direction pour apporter des améliorations dans les domaines visés seront présentées au Conseil en même temps que le Rapport sur les résultats. Elles figureront également dans le plan de travail et le budget annuels du Secrétariat[1].

4.3 Cet ensemble de mesures à prendre par la direction et à l'échelle du partenariat se fonde sur les conclusions du Rapport sur les résultats 2018 et tient également compte des conclusions de l'étude consacrée à la question d'un « partenariat efficace » récemment achevée.

5. MOTIFS DE LA RECOMMANDATION

5.1 Les mesures proposées constituent la solution la plus efficace et la plus efficiente pour atteindre les objectifs stratégiques du GPE. Elles sont conformes à la stratégie globale du GPE, incitent l'ensemble du partenariat à l'action, consolident le modèle opérationnel et les axes de travail du GPE et font partie intégrante du programme de travail du Secrétariat pour l'exercice 19. Ces mesures s'inscrivent dans le prolongement du soutien du GPE aux activités de planification et de mise en œuvre sectorielles, du mécanisme KIX, du mécanisme de plaidoyer et de responsabilité sociale et des procédures de collaboration entre les partenaires (par exemple, les procédures de financement à l'échelon des pays ou les revues sectorielles conjointes). Guidés par les données et les informations du Rapport sur les résultats, nous avons une nouvelle occasion d'utiliser ces outils pour mobiliser nos talents et ressources respectifs en vue d'atteindre nos objectifs communs consistant à améliorer l'équité et les acquis scolaires grâce au renforcement des systèmes d'éducation.

5.2 Toutes les propositions de mesures à prendre par la direction sont incluses dans le programme de travail et l'enveloppe budgétaire pour l'exercice 19 et n'entraîneront donc aucun surcoût.

5.6 Les risques liés aux mesures à prendre par la direction sont pris en compte dans le programme de travail principal et aucun risque supplémentaire n'est anticipé.

6. VEUILLEZ CONTACTER Karen Mundy (kmundy@globalpartnership.org) pour tout renseignement complémentaire.

7. ANNEXES / RÉFÉRENCE(S) ET GLOSSAIRE

[1] Le Rapport de résultats mentionné ici est celui de 2018, qui couvre la période allant de juillet 2016 à juin 2017.

7.1 Annexe A : Mesures à prendre par la direction et à l'échelle du partenariat, exercice 19.

ANNEXE A

MESURES À PRENDRE PAR LA DIRECTION ET À L'ÉCHELLE DU PARTENARIAT AU VU DES OBJECTIFS D'ÉTAPE NON ATTEINTS ET RECENSÉS DANS LE RAPPORT SUR LES RÉSULTATS 2018

1. Introduction

1.1 La présente annexe détaille les propositions de mesures à prendre par la direction et à l'échelle du partenariat dans les domaines où les objectifs d'étape fixés pour l'exercice 17 n'ont pas été atteints, ainsi que le relève le Rapport sur les résultats 2018. Les objectifs d'étape qui ont été atteints ne sont pas évoqués ici. Le tableau figurant à la fin du document synthétise les mesures à prendre par le Secrétariat et d'autres partenaires et inclut les mesures poursuivies depuis 2016 afin d'apporter les améliorations nécessaires dans les domaines recensés dans le Rapport sur les résultats précédent. Toutes les mesures d'amélioration à mettre en œuvre durant l'exercice 19 sont incluses et programmées dans l'enveloppe budgétaire totale pour ledit exercice et n'entraîneront donc aucun surcoût.

1.2 Tous les leviers du modèle opérationnel du GPE devront être actionnés pour résoudre les difficultés recensées dans le Rapport sur les résultats. Le présent document met donc l'accent sur l'alignement des mesures afin que le partenariat puisse tirer parti de tous les atouts du modèle opérationnel du GPE pour obtenir des résultats solides dans les domaines suivants : amélioration de la planification sectorielle, utilisation stratégique des financements de mise en œuvre et mobilisation des partenaires au niveau des pays pour assurer un suivi rigoureux et une concertation soutenue sur la politique à mener. En outre, le GPE dispose de nouveaux mécanismes destinés à renforcer les progrès à l'échelle des pays : le Mécanisme de plaidoyer et de responsabilité sociale et le Mécanisme d'échange de connaissances et d'innovations. Les mesures proposées dans ce document montrent comment le partenariat peut se mobiliser et utiliser tous les leviers de son modèle de gestion pour obtenir des résultats.

1.3 Le plan d'action proposé repose sur deux principes. Premièrement, il propose que le Secrétariat utilise les données ventilées des indicateurs du Cadre de résultats pour aider à définir les priorités du GPE dans l'aide qu'il apporte aux pays pour améliorer les domaines visés, en mettant à profit ses investissements dans la planification sectorielle et la mise en œuvre des plans ainsi que ses nouveaux mécanismes d'échange de connaissances et d'innovations (KIX) et de plaidoyer et de responsabilité sociale (ASA). La démarche de mobilisation des pays que le Secrétariat déploiera bientôt viendra soutenir la mise en œuvre et le suivi des mesures ciblées.

1.3 Deuxièmement, dans le but d'atteindre les objectifs du plan GPE 2020, il est expressément demandé à tous les partenaires de réagir aux conclusions du Rapport sur les résultats pour catalyser de solides progrès dans les domaines où les performances sont insuffisantes. Le plan d'action prévoit aussi des mesures complémentaires et une étroite coopération avec les pays en développement partenaires (PDP) et les autres groupes constitutifs afin de mettre en œuvre les mesures proposées dans chaque domaine. Les PDP et les autres groupes constitutifs devront participer activement, en particulier par le biais des groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE), aux efforts engagés pour traiter les sujets de préoccupation concernant les processus du secteur de l'éducation, les plans sectoriels de l'éducation (PSE) et les financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation (ESPIG) ; les agents partenaires devront également collaborer à propos des ESPIG. En outre, tous les membres du Partenariat mondial devront activement partager leurs connaissances dans chaque domaine visé.

But stratégique 2 : Renforcement de l'équité, de l'égalité des sexes et de l'inclusion

3.1 Le partenariat a réalisé de grands progrès en matière d'équité et d'inclusion. Ainsi, les taux d'inscription au préscolaire et les taux d'achèvement des cycles primaires et secondaires ont augmenté, bien que lentement. Toutefois, deux indicateurs du deuxième but stratégique du GPE requièrent une action renforcée : le taux de non-scolarisation et l'égalité des sexes. Ces deux indicateurs utilisent des données de 2015 (dernières données disponibles auprès de l'ISU) et rendent compte des résultats des politiques, des financements et des programmes mis en œuvre avant cette date. Les résultats indiquent que les taux de non-scolarisation n'ont pas baissé assez rapidement et que le nombre de filles non scolarisées continue d'être supérieur à celui des garçons. À cela s'ajoute le fait que le taux d'achèvement des filles est également inférieur à celui des garçons. Ces importantes questions exigent des efforts actifs et durables à l'échelle de tout le partenariat.

3.2 Indicateur 7 : Taux de non-scolarisation (objectif d'étape à l'échelle mondiale atteint dans les limites de tolérance ; de même pour l'objectif d'étape fixé pour 2016).

i. Enseignement primaire : objectif d'étape atteint dans les limites de tolérance
 a. Objectif d'étape à l'échelle mondiale : 19 % Résultat : 19,4 % (dans les limites de tolérance)
 b. Objectif d'étape pour les PFC : 24,2 % Résultat : 25,9 % (non atteint)
 c. Objectif d'étape pour les filles : 21,1 % Résultat : 22 % (dans les limites de tolérance)

ii. Premier cycle du secondaire : objectif d'étape atteint dans les limites de tolérance
 a. Objectif d'étape à l'échelle mondiale : 32 % Résultat : 32,9 % (dans les limites de tolérance)
 b. Objectif d'étape pour les PFC : 36 % Résultat : 40,8 % (non atteint)
 c. Objectif d'étape pour les filles : 33 % Résultat : 34,1 % (non atteint)

3.3 Indicateur 8 : Indice de parité entre les sexes relatif au taux de non-scolarisation (objectif d'étape partiellement atteint ; non atteint en 2016).

i. Enseignement primaire : objectif d'étape non atteint
 a. Objectif d'étape à l'échelle mondiale : 1,25 Résultat : 1,30
 b. Objectif d'étape pour les PFC : 1,32 Résultat : 1,40

ii. Enseignement secondaire : objectif d'étape atteint
 a. Objectif d'étape à l'échelle mondiale : 1,09 Résultat : 1,08
 b. Objectif d'étape pour les PFC : 1,15 Résultat : 1,14

3.4 Concernant les enfants non scolarisés et l'égalité des sexes, la majorité (20 sur 23) des plans sectoriels de l'éducation (PSE) évalués au cours des exercices 16-17 ont répondu aux normes de qualité des PSE pour 2017 concernant la stratégie en matière d'équité, entre autres axée sur les enfants marginalisés ou exclus. Les PSE représentent la première étape des processus de réforme des pays pour les questions d'équité et d'inclusion et constituent donc un pas dans la bonne direction.

3.5 Le Secrétariat a également pris (ou prendra) les mesures spécifiques suivantes en collaboration avec les PDP et l'UNICEF :

- D'ici à la fin de l'exercice 19, analyse des résultats des PDP (devant être sélectionnés en fonction de leur avancement dans le cycle de planification), en utilisant les données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et les profils des enfants non scolarisés basés sur les données de l'UNICEF, pour l'établissement des prochains PSE et ESPIG de ces pays.

- Soutien à l'UNICEF pour la mise à l'essai des conseils méthodologiques pour l'analyse sectorielle de l'éducation concernant l'éducation inclusive au Ghana, et finalisation et publication des conseils méthodologiques en tant que chapitre d'un ouvrage publié dans ce domaine et promotion de leur application dans les pays partenaires du GPE (achevé).

3.6 La part variable du modèle de financement est un autre instrument du GPE que le partenariat utilise pour promouvoir l'équité et l'égalité (en plus de l'efficacité et de l'apprentissage), avec 30 % des crédits des ESPIG liés à l'identification et au respect des indicateurs mesurant ces buts (4 ESPIG approuvés jusqu'à la fin de l'exercice 17).

3.7 En octobre 2017, le Secrétariat a présenté au Comité des financements et performances (GPC) une feuille de route devant être suivie jusqu'en 2020, qui vise à renforcer l'opérationnalisation et le suivi de la part variable des financements du GPE à l'échelon des pays et à tirer des enseignements de sa mise en œuvre. Cette feuille de route prévoit :

1. La clarification et le positionnement de l'approche du GPE concernant les financements basés sur les résultats
2. La mobilisation et la consolidation des connaissances sur la part variable et les financements basés sur les résultats
3. Le suivi des caractéristiques de conception de la part variable et de la mise en œuvre effective
4. L'élaboration d'un mécanisme d'échange de connaissances et d'apprentissage
5. La clarification du processus relatif à la part variable et le renforcement des capacités de planification
6. L'amélioration des processus d'examen de la qualité relatifs à la part variable

3.8 Dans le cadre d'une feuille de route approuvée pour mieux tirer parti de la part variable du modèle de financement du GPE, le Secrétariat élabore actuellement des orientations à ce sujet, visant notamment le suivi des indicateurs associés.

3.9 Concernant l'égalité des sexes, le document sur les mesures à prendre convenues en 2017 a noté que le GPE continuerait de mettre en œuvre les activités prévues dans la politique et stratégie sur l'égalité des sexes (2016), qui vise à fournir un appui ciblé à l'élaboration de plans sectoriels tenant compte de la problématique hommes-femmes et à doter les pays des moyens d'intégrer les questions d'égalité des sexes dans les analyses sectorielles de l'éducation, les PSE et les ESPIG. La stratégie sur l'égalité des sexes repose sur un plan d'action chiffré visant à l'intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'ensemble du partenariat et du portefeuille de financements du GPE, et met de plus en plus l'accent sur les pays dans lesquels les améliorations sont les plus pressantes, en appliquant une démarche renforcée de mobilisation des pays. Le Secrétariat organise dans ce cadre, en collaboration avec l'UNGEI, trois ateliers régionaux de formation et de renforcement des capacités en planification sectorielle intégrant la notion de genre à l'intention des États partenaires et des groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE). Le premier atelier a été organisé en mars 2017 pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (avec la participation du Malawi, du Mozambique, de

l'Ouganda, de la Tanzanie, de la Zambie et de Zanzibar). Un autre a eu lieu en octobre 2017 au Népal pour l'Asie du Sud (avec la participation du Bangladesh, du Bhoutan, des Maldives, du Népal et du Pakistan [Baloutchistan, Sindh, Pendjab]). Un troisième atelier se tiendra en mai 2018 au Togo pour les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale (Togo, Cameroun, République centrafricaine, Guinée, Mali) — dont deux ont des requêtes de financements pour la préparation de plans sectoriels de l'éducation (ESPDG) en attente pour le prochain trimestre et deux autres ont des ESPDG en cours — ainsi que la Sierra Leone et le Libéria. La poursuite des travaux dans ce domaine est à l'étude pour l'exercice 19.

3.10 L'égalité des sexes est un thème approuvé du KIX et les premiers investissements sont prévus pour l'exercice 19. L'équité et l'inclusion, ainsi que l'enseignement et l'apprentissage sont prévus pour la fin de l'exercice 19, qui examinera également la question des enfants non scolarisés. Enfin, le mécanisme de plaidoyer et de responsabilité sociale (ASA), qui sera bientôt lancé, pourrait également renforcer la capacité des OSC à susciter des engagements en faveur de l'égalité des sexes, de l'équité et de l'inclusion et à suivre les progrès accomplis dans ces domaines.

3.11 La mise en œuvre de cette série de mesures à long terme devrait contribuer à l'amélioration des résultats dans ces deux domaines.

4. But stratégique 3 : Des systèmes d'éducation efficaces et efficients

4.1 Les pays en développement continuent d'accroître leurs financements nationaux de l'éducation, mais le Rapport sur les résultats recense, au niveau des systèmes, deux grands domaines qui méritent une attention particulière : la disponibilité d'enseignants formés et les rapports statistiques des PDP. Ces deux indicateurs utilisent des données de 2015 (dernières données disponibles auprès de l'ISU) et rendent compte des résultats des politiques et programmes mis en œuvre avant cette date.

4.2 Indicateur 12 : Proportion de PDP dont le ratio élèves/enseignant formé est inférieur au seuil fixé (<40) au primaire.

c. Objectif d'étape à l'échelle mondiale : 29 % Résultat : 24 % (non atteint)
d. Objectif d'étape pour les PFC : 17 % Résultat : 15 % (non atteint)

4.3 En ce qui concerne le premier domaine, les PSE et les ESPIG sont deux instruments précieux pour favoriser l'apport d'enseignants formés dans le cadre de la mise en œuvre des PSE. Sur les 37 PDP qui n'ont pas atteint le seuil fixé pour le ratio élèves/enseignant formé (40 pour 1) en 2015,

24 étaient dotés d'ESPIG en cours soutenant la formation professionnelle des enseignants pendant l'exercice 17. Cinq PDP avaient des financements mis en commun à l'échelle du secteur (non codés pour évaluer s'ils comprenaient des composantes de formation des enseignants) et les huit autres n'avaient pas de financement en cours pendant l'exercice 17. Cela étant, cinq de ces huit PDP ont élaboré des plans sectoriels de l'éducation, endossés entre 2014 et 2017, dont quatre comprenaient des stratégies d'enseignement et d'apprentissage répondant aux normes de qualité du GPE. Ces stratégies sectorielles servent de base pour planifier les améliorations critiques de l'enseignement et de l'apprentissage, y compris l'apport d'enseignants formés.

4.4 Le mécanisme KIX du GPE s'attaquera aux principaux défis stratégiques en matière d'enseignement et d'apprentissage grâce à une plateforme d'échange permettant le partage de connaissances, l'apprentissage mutuel et le renforcement des capacités, et à des investissements dans les biens publics mondiaux. Le Secrétariat contribue, dans le cadre du Comité directeur de l'équipe spéciale des enseignants de l'UNESCO, à l'orientation de la concertation sur les politiques mondiales, à la promotion de l'échange de connaissances entre enseignants et au soutien d'une initiative rassemblant d'autres partenaires en vue d'améliorer de manière harmonisée les politiques nationales de formation des enseignants dans quatre pays. Au cours de l'exercice 19, le Secrétariat aidera l'équipe spéciale à planifier un forum de concertation au sujet des politiques mondiales sur les enseignants, en novembre 2018, sans doute sur le thème de la formation professionnelle des enseignants et participera également à l'élaboration d'une plateforme de collaboration et d'échange de connaissances sur les politiques de formation des enseignants.

4.5 Pour accroître la visibilité concernant l'affectation des enseignants, le Secrétariat collabore avec le pôle de Dakar de l'Institut international de planification de l'éducation (UNESCO) à la rédaction d'une note d'orientation et envisage de collaborer au cours de l'exercice 19 à l'élaboration de lignes directrices sur l'amélioration de l'affectation des enseignants à l'intention des acteurs locaux. Enfin, le Secrétariat réalise une étude analytique en collaboration avec les partenaires du GPE pour mieux comprendre les questions liées à l'apport d'enseignants formés et à leur affectation équitable. Les résultats de cette étude seront communiqués aux PDP et aux autres partenaires au cours de l'exercice 19.

4.6 Indicateur 14 : Proportion de PDP communiquant à l'ISU au moins 10 des 12 principaux indicateurs internationaux du secteur de l'éducation. La part des PDP communiquant des informations sur cet indicateur est en baisse par rapport à la période précédente.

a. Objectif d'étape à l'échelle mondiale : 38 % Résultat : 30 % (non atteint)
b. Objectif d'étape pour les PFC : 39 % Résultat : 21 % (non atteint)

4.7 Concernant la communication à l'ISU de données par les PDP, plusieurs outils du modèle opérationnel et de financement du GPE sont utilisés pour renforcer les capacités des PDP en matière de collecte, de communication et d'utilisation des données. Le modèle de financement du GPE exige des pays présentant une requête d'ESPIG qu'ils aient les capacités nécessaires pour fournir des données permettant de suivre les progrès de l'éducation. En l'absence de telles capacités, l'endossement d'un ESPIG est subordonné à l'existence d'une stratégie assortie d'échéances pour développer ou renforcer le SIGE national en vue de la production de données financières et d'éducation fiables ; le financement nécessaire pour ce faire, si aucune autre source n'est disponible, doit donc être inclus dans l'ESPIG correspondant. Les échanges entre les PDP et le Secrétariat tout au long du processus d'examen de la qualité des ESPIG permettent d'identifier les lacunes en matière de production et de communication de données, ainsi que les étapes devant être franchies pour les combler, le cas échéant. Les progrès vers ces étapes font ensuite (idéalement) l'objet d'un suivi dans le cadre du processus de revues sectorielles conjointes mené par les groupes locaux des partenaires de l'éducation.

4.8 Au cours de l'exercice 17, sur les 43 PDP ayant communiqué à l'ISU, en 2015, des données sur moins de 10 indicateurs clés, 31 exécutaient des ESPIG, dont 25 couvraient des SIGE. Les six PDP où les SIGE ne bénéficiaient pas du soutien des ESPIG devraient soumettre au cours de l'exercice 19 de nouvelles requêtes de financement abordant cette question, conformément aux exigences du modèle de financement du GPE.

4.9 Le GPE a également constitué une table ronde sur les solutions fondées sur les données, dont la première réunion d'information s'est tenue à Dakar en février 2018. Le travail de cette table ronde servira de point d'ancrage pour les activités de renforcement des systèmes de données menées dans le cadre du mécanisme KIX. Cette table ronde dressera le bilan des problèmes de données rencontrés par les PDP et identifiera des solutions en se fondant sur l'expérience et le savoir-faire des participants des secteurs public et privé. Il est prévu qu'elle se réunira deux ou trois fois au cours des 12 prochains mois, la première réunion coïncidant avec la conférence conjointe GPE-UNESCO sur les SIGE tenue à Paris en avril 2018. Cette conférence internationale a réuni plus de 60 participants issus de plus de 20 pays en développement ainsi que d'agences techniques partenaires, dont la Banque mondiale, l'UNICEF, l'UE, l'ADEA, l'AFD, le DFID, l'initiative « L'éducation ne peut pas attendre » et le HCR, pour étudier comment améliorer le soutien aux pays en vue de l'établissement et du maintien de leur SIGE. Elle a servi de plateforme d'échange de connaissances et a créé un espace permettant aux PDP d'identifier les bonnes pratiques nationales et de tirer les enseignements de l'expérience dans les domaines de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'utilisation des SIGE

dans le cadre de la planification, du suivi et de la gestion du secteur de l'éducation. Les actes de la conférence seront publiés au cours de l'exercice 19.

5. Objectifs à l'échelon des pays

5.1 Trois objectifs à l'échelon des pays font l'objet d'un suivi dans le cadre du Rapport sur les résultats du GPE : renforcement de la planification sectorielle ; responsabilité mutuelle dans le cadre des processus nationaux ; financements du GPE. Les résultats du GPE à l'échelon des pays sont indiqués en temps réel et reflètent le travail accompli depuis le lancement du plan GPE 2020.

5.2 Le Rapport sur les résultats révèle de solides avancées dans la qualité des plans sectoriels de l'éducation, l'un des domaines hautement prioritaires pour le GPE. Le Secrétariat prendra des mesures pour améliorer la faisabilité de ces plans — la faisabilité étant le plus faible des domaines suivis au moyen de l'indicateur des PSE. L'évaluation des financements pour la préparation de plans sectoriels de l'éducation (ESPDG) du GPE qui sera réalisée durant l'exercice 19 fournira de nouvelles indications sur la manière de renforcer le soutien du partenariat aux PSE.

5.3 La responsabilité mutuelle fait l'objet d'un suivi à l'aide de deux indicateurs. Le Rapport de résultat indique une légère amélioration de l'inclusion de la société civile et des organisations d'enseignants dans les groupes locaux des partenaires de l'éducation (indicateur 18). En revanche, il relève de sérieux problèmes en ce qui concerne la qualité des revues sectorielles conjointes. Ces deux domaines méritent une attention plus soutenue, comme en témoignent les conclusions de l'étude sur la question d'un « partenariat efficace ». Le Secrétariat poursuit son action dans ces deux domaines : en s'appuyant sur une récente analyse des bonnes pratiques en matière de revues sectorielles conjointes et dans le domaine des GLPE, il entend mettre au point des outils, des guides et des modules de renforcement des capacités pour tous les partenaires. Le budget et le plan de travail du Secrétariat reflètent ces priorités.

5.4 Indicateur 18 : Proportion de revues sectorielles conjointes répondant à des normes de qualité (objectif d'étape atteint à l'échelle mondiale en 2016, mais pas pour les PFC).

a. Objectif d'étape à l'échelle mondiale : 53 % Résultat : 32 % (non atteint)
b. Objectif d'étape pour les PFC : 51 % Résultat : 18 % (non atteint)

5.4 En 2017, le Secrétariat et les partenaires du GPE ont contribué au renforcement de l'efficacité des revues sectorielles conjointes. Le Secrétariat a publié un document de travail intitulé « *Effective Joint Sector Reviews as (Mutual) Accountability Platforms* » pour examiner et formuler des recommandations pratiques concernant les cinq normes de qualité utilisées pour suivre l'efficacité

des revues sectorielles conjointes. Le Secrétariat, en association avec l'UNICEF et l'initiative Back-up, a également aidé trois pays francophones d'Afrique subsaharienne à échanger des connaissances et de bonnes pratiques concernant les revues sectorielles conjointes (RDC, Madagascar et Tchad en 2017). Le Secrétariat entend renouveler ce type d'échanges avec deux autres groupes de pays (exercice 19). Enfin, le Secrétariat publiera d'ici à juin 2018 une série complète de lignes directrices sur les revues sectorielles conjointes, qui comprendront des outils pratiques permettant aux PDP d'identifier et de pallier les faiblesses de leurs revues sectorielles conjointes. Ces lignes directrices sont élaborées en collaboration avec plusieurs partenaires pour tirer parti de leur savoir-faire.

5.5 L'objectif stratégique 3 du GPE (efficacité des financements) fait l'objet d'un suivi au moyen de plusieurs indicateurs dont la plupart indiquent une bonne progression. Cependant, des objectifs d'étape n'ont pas été atteints au regard de l'**Indicateur 25 :** Proportion de financements dont la mise en œuvre est en bonne voie (valeur de référence seulement pour 2016) :

a. Objectif d'étape à l'échelle mondiale : 82 % Résultat : 79 % (non atteint)
b. Objectif d'étape pour les PFC : 79 % Résultat : 85 % (atteint)

5.6 En ce qui concerne le soutien à l'accroissement de la proportion de financements dont la mise en œuvre est en bonne voie, la méthodologie standard du Comité des financements et performances pour l'évaluation des financements est utilisée pour porter une plus grande attention à la conception des programmes et à l'état de préparation à la mise en œuvre au cours du processus d'évaluation, afin d'atténuer le risque que les financements ne produisent pas les réalisations visées pendant la durée du projet. Lorsque les pays présentent des risques fiduciaires élevés, des membres de l'équipe des finances et de l'équipe de suivi participent également à l'évaluation. En outre, des initiatives pilotes sont en cours (achèvement prévu durant l'exercice 19) pour déterminer les moyens d'adapter les procédures d'assurance qualité au niveau de risque associé au financement. Ces mesures devraient à l'avenir faciliter la mise en œuvre dans les délais prévus. Enfin, l'évaluation exhaustive et systémique des financements clos, devant être achevée au cours de l'exercice 19, fournira des informations utiles au partenariat, en particulier pour l'élaboration de nouveaux financements assortis de longs délais d'exécution.

6. Objectifs à l'échelle mondiale

6.1 **Des financements plus importants et de meilleure qualité.** S'agissant de l'objectif 4, le Rapport sur les résultats indique que le partenariat a continué de s'orienter résolument vers la diversification et l'accroissement du groupe de base de ses bailleurs de fonds en 2017. Cependant,

l'alignement des financements sur les systèmes nationaux et l'utilisation de mécanismes de mise en commun des fonds restent problématiques.

6.2 **Indicateur 29 :** Proportion de financements alignés sur les systèmes nationaux (objectif d'étape non atteint ; non atteint en 2016)

c. Objectif d'étape à l'échelle mondiale : 41 % Résultat : 28 % (non atteint)
d. Objectif d'étape pour les PFC : 31 % Résultat : 24 % (non atteint)

6.3. Indicateur 30 : Proportion de financements utilisant a) le cofinancement de projets ou b) des mécanismes de mise en commun des financements dans le secteur (objectif d'étape non atteint ; atteint en 2016)

a. Objectif d'étape à l'échelle mondiale : 48 % Résultat : 37 % (non atteint)
b. Objectif d'étape pour les PFC : 38 % Résultat : 31 % (non atteint)

6.4 L'alignement pose problème depuis le Rapport sur les résultats 2016 et le Secrétariat a élaboré une feuille de route de deux ans présentée au GPC en octobre 2017 pour traiter les deux indicateurs suivants : i) l'amélioration de l'alignement des ESPIG sur les systèmes nationaux ; et ii) l'harmonisation accrue avec les contributions des autres partenaires grâce à la mise en commun des fonds ou au cofinancement des projets. Cette feuille de route vise à : i) clarifier et institutionnaliser progressivement l'approche conceptuelle du GPE concernant l'alignement de l'aide ; ii) renforcer les opérations de soutien aux pays pour promouvoir le changement au niveau national ; iii) capitaliser et promouvoir de bonnes pratiques et des connaissances dans les pays du GPE et à l'échelle du partenariat ; iv) faire intervenir les agents partenaires dans le domaine de l'alignement de l'aide. Un soutien supplémentaire du Secrétariat a été mis en place pour renforcer l'alignement et l'harmonisation des requêtes pour 2018-2020 ainsi que le processus d'examen de la qualité (QAR) du GPE. Les échanges se poursuivent avec les agents partenaires dans le cadre de l'étude sur un « partenariat efficace » et des données sont actuellement collectées sur : i) les politiques des agences, leur appétence au risque, leurs critères de choix des modalités d'aide et les contraintes/possibilités concernant l'utilisation de plusieurs modalités d'aide ; ii) les tentatives pratiques fructueuses/infructueuses visant l'élaboration de modalités d'aide mieux alignées et harmonisées dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et les pays fragiles ou touchés par un conflit.

6.5 **Renforcer le partenariat** : le GPE a poursuivi le renforcement du partenariat et a atteint les cinq objectifs d'étape relatifs à une meilleure coordination du rôle de chacun dans les pays : échanges

de savoir, plaidoyer, meilleure efficacité organisationnelle, suivi et évaluation. L'ordre du jour du Conseil du GPE et le plan de travail du Secrétariat reflètent la volonté constante de poursuivre les efforts entrepris dans ces cinq domaines, notamment grâce aux mesures suivantes : l'optimisation des directives sur les GLPE et les revues sectorielles conjointes, le déploiement du mécanisme KIX pendant l'exercice 19, l'amélioration continue des méthodes du GPE en matière de gestion du risque et d'analyse de rentabilité, ainsi que l'engagement de tirer les enseignements de la prochaine série d'évaluations à l'échelon des pays qui seront reçues durant l'exercice 19. Par ailleurs, les recommandations issues de l'étude sur un « partenariat efficace » fournissent de nouvelles pistes pour améliorer la promotion, la coordination et la cohérence des rôles, responsabilités et obligations respectifs des partenaires au niveau des pays et du Secrétariat de manière à renforcer encore le partenariat.

Tableau 1 : Domaines d'intervention et synthèse des responsabilités des membres du partenariat

Domaine d'intervention	PDP	Agents partenaires	Secrétariat	Agences de coordination (AC) et autres
Indicateur 7 : taux de non-scolarisation [Objectif d'étape atteint dans les limites de tolérance]	Définir les priorités des analyses sectorielles de l'éducation, des PSE et des ESPIG, le cas échéant ; participer et recourir aux services KIX proposés	Définir les priorités des ESPIG, le cas échéant. Prochains ESPIG de l'exercice 19 dans des pays à fort taux de non-scolarisation : 4	Assurer la qualité ; utiliser les données du Cadre de résultats pour analyser les PSE/ESPIG et formuler des observations à leur sujet ; lancer la composante du KIX proposée sur l'équité et l'inclusion en 2019 ; lancer le mécanisme de plaidoyer et de responsabilité sociale (ASA)	Les bailleurs/PDP/AC partagent leurs connaissances dans le cadre du mécanisme KIX proposé ; l'Institut de statistique de l'UNESCO et l'UNICEF fournissent des données sur les enfants non scolarisés ; les organisations de la société civile (OSC), les organisations d'enseignants et les autres groupes constitutifs exercent des activités de plaidoyer et suivent les progrès. Les partenaires de développement se concertent avec les PDP sur cette question tant durant la préparation du PSE que pendant son suivi.
Indicateur 8 : indice de parité entre les sexes [Également considéré comme un aspect à améliorer dans le Rapport sur les résultats 2016]	Définir les priorités des analyses sectorielles de l'éducation, des PSE et des ESPIG, le cas échéant ; participer et recourir aux services relatifs à la Stratégie	Définir les priorités des ESPIG, le cas échéant. Prochains ESPIG sur l'exercice 19 dans des pays à très faible taux de parité : 4	Assurer la qualité ; utiliser les données du Cadre de résultats pour analyser les PSE/ESPIG et formuler des observations à leur sujet ; poursuivre la mise en œuvre de	Les bailleurs/PDP/AC partagent leurs connaissances dans le cadre du KIX ; les OSC et les organisations d'enseignants exercent des activités de plaidoyer et suivent les progrès.

Domaine d'intervention	PDP	Agents partenaires	Secrétariat	Agences de coordination (AC) et autres
	pour l'égalité des sexes par le biais du KIX		la Stratégie pour l'égalité des sexes 2016 ; lancer la composante du KIX sur l'égalité des sexes en 2018 et l'ASA	Les partenaires de développement se concertent avec les PDP sur cette question tant durant la préparation du PSE que pendant son suivi.
Indicateur 12 : proportion de PDP dont le ratio élèves/enseignant formé est inférieur au seuil fixé (<40) (au primaire)	Définir les priorités des analyses sectorielles de l'éducation, des PSE et des ESPIG, le cas échéant ; participer et recourir aux services KIX proposés	Définir les priorités des ESPIG, le cas échéant. Prochains ESPIG de l'exercice 19 dans des pays dont le ratio élèves/enseignant formé est élevé : 5	Participer à l'équipe spéciale des enseignants sur la concertation mondiale (UNESCO) visant à promouvoir l'échange de connaissances entre les enseignants. Approche pilote en faveur de l'amélioration des politiques nationales de formation des enseignants. Lancer la composante du KIX sur l'enseignement et l'apprentissage pendant l'exercice 18. Continuer de développer les connaissances et les informations sur l'affectation des enseignants.	Les bailleurs/PDP/AC partagent leurs connaissances dans le cadre du KIX ; les OSC et les organisations d'enseignants exercent des activités de plaidoyer et suivent les progrès. Les partenaires de développement examinent les stratégies de formation des enseignants avec les PDP durant la préparation du PSE et mène une concertation sur l'action à mener dans ce domaine durant le suivi du PSE.
Indicateur 14 : proportion de PDP communiquant à l'ISU au moins 10 des 12 principaux indicateurs internationaux du	Définir les priorités de la mise en œuvre de la stratégie de collecte de données et recourir aux allocations des	Veiller à ce que les ESPIG comprennent une stratégie et une composante sur la collecte des données.	Assurer la qualité ; collaborer avec l'ISU pour améliorer la qualité des données ; lancer la composante du	Les bailleurs/PDP/AC partagent leurs connaissances dans le cadre du KIX ; les OSC et les organisations d'enseignants

Domaine d'intervention	PDP	Agents partenaires	Secrétariat	Agences de coordination (AC) et autres
secteur de l'éducation.	ESPIG pour financer les SIGE le cas échéant ; veiller au suivi adéquat et régulier de la disponibilité et de la qualité des données dans le cadre des revues sectorielles conjointes ; participer et recourir aux services KIX proposés	Prochains ESPIG de l'exercice 19 dans des pays communiquant moins de 12 indicateurs : 6	KIX sur les données pour tirer parti des compétences et des ressources des partenaires, notamment dans le cadre de la table ronde sur les données ; publier les actes de la conférence internationale sur les SIGE ; intégrer les conclusions de cette conférence dans la composante du KIX sur les données ; veiller à la réalisation d'une analyse complémentaire pour comprendre les causes profondes de la communication d'un faible volume de données à l'ISU	suivent les progrès, font des recommandations et utilisent les données ; le secteur privé participe à l'élaboration de solutions dans le cadre de la composante du KIX. Les partenaires de développement examinent les stratégies de collecte des données avec les PDP durant la préparation du PSE et mène une concertation sur l'action à mener dans ce domaine durant le suivi du PSE
Indicateur 18 : proportion de revues sectorielles conjointes répondant à des normes de qualité	Utiliser les lignes directrices élaborées sur l'efficacité des revues sectorielles conjointes ; participation active des responsables des PDP et des membres des GLPE à la préparation, au processus et au	Participer activement aux revues sectorielles conjointes ; contribuer au développement de solides capacités de communication sectorielle, notamment sur les ESPIG. Pendant l'exercice 19, application de	Publier et diffuser les lignes directrices sur les revues sectorielles conjointes, renforcer les capacités et fournir des conseils techniques en participant aux revues sectorielles conjointes et au	Les OSC et les organisations d'enseignants participent aux revues sectorielles conjointes et en assurent le suivi. Les AC aident les PDP à organiser des revues sectorielles conjointes de bonne qualité et coordonnent les activités des partenaires pour

Domaine d'intervention	PDP	Agents partenaires	Secrétariat	Agences de coordination (AC) et autres
	suivi des revues sectorielles conjointes	lignes directrices pilotes sur les revues sectorielles conjointes dans 4 pays dont la qualité des revues est faible	suivi de l'efficacité ; lancer la plateforme d'échange sur l'apprentissage (KIX), y compris l'expansion de l'initiative pilote d'échanges entre pairs pendant l'exercice 19 (au moins deux lots de trois pays associés pendant cet exercice) Lancer l'ASA	produire un rapport/aide-mémoire à partir de la revue.
Indicateur 25 : proportion de financements dont la mise en œuvre est en bonne voie	Identifier et aplanir les obstacles à la mise en œuvre des financements Veiller à un suivi adéquat et régulier dans le cadre des revues sectorielles conjointes	Identifier et aplanir les obstacles à la mise en œuvre des financements en coordination avec les PDP. Pendant l'exercice 19, analyse des retards des financements.	Examiner les financements en retard pour en identifier et comprendre les causes et s'attaquer aux problèmes de manière systématique	Les partenaires du développement engagent le processus de sélection de l'agent partenaire, en veillant à déterminer quelle agence est la mieux à même d'aider les PDP à mettre en œuvre les financements de manière efficiente et efficace et à obtenir des résultats.
Indicateur 29 : alignement [Également considéré comme un aspect à améliorer dans le Rapport sur les résultats 2016]	Définir les priorités des analyses sectorielles de l'éducation et de toute autre analyse pertinente de gestion des finances publiques nationales et des revues	Étudier les possibilités d'alignement, le cas échéant. Prochains financements de l'exercice 19 dans des pays présentant des indices élevés d'évaluation des politiques et des institutions nationales ainsi	Actualiser les directives techniques ; étudier les possibilités de les appliquer aux futurs ESPIG ; identifier et promouvoir de bonnes pratiques en matière d'alignement ; développer la base de	Les partenaires de développement partagent les bonnes pratiques et les données recueillies. Les partenaires du développement engagent le processus de sélection de l'agent partenaire, en veillant à déterminer quelle

Domaine d'intervention	PDP	Agents partenaires	Secrétariat	Agences de coordination (AC) et autres
	sectorielles conjointes Engager des discussions techniques et stratégiques avec le GLPE concernant l'alignement avec les systèmes nationaux	que de fortes possibilités d'alignement : 6	connaissances et d'informations afin d'améliorer l'alignement avec les systèmes nationaux ; comprendre les contraintes juridiques et procédurales des agents partenaires	agence est la mieux à même d'aider les PDP qui utilisent des systèmes nationaux tout en permettant une mise en œuvre efficiente et efficace, la gestion des risques, le renforcement des capacités et la production de résultats.
Indicateur 30 : proportion de financements utilisant a) le cofinancement de projets ou b) des mécanismes de mise en commun des financements dans le secteur (objectif d'étape atteint en 2016)	Susciter la participation du GLPE à l'examen d'une modalité de financement adéquate afin d'améliorer l'harmonisation entre les partenaires	Étudier les possibilités de modalités harmonisées, le cas échéant	Actualiser les directives techniques ; étudier les possibilités de les appliquer aux futurs ESPIG ; identifier et promouvoir de bonnes pratiques en matière d'harmonisation ; développer la base de connaissances et d'informations afin d'améliorer l'alignement avec les systèmes nationaux ; comprendre les contraintes juridiques et procédurales des agents partenaires	Les partenaires de développement partagent les bonnes pratiques et les données recueillies. Les AC jouent un rôle essentiel dans l'harmonisation des activités des partenaires et la promotion d'une concertation (en particulier pendant la préparation du PSE) au sujet de l'apport d'un soutien au secteur de l'éducation qui contribue à renforcer les systèmes nationaux, non seulement dans le cadre des ESPIG, mais aussi pour soutenir les PSE en général.
Récapitulatif des éléments à améliorer recensés dans le Rapport sur les résultats 2015-2016				
Indicateur 6 : taux brut d'inscription au préscolaire	Continuer de : Définir les priorités des analyses sectorielles de	Continuer de : Définir les priorités des ESPIG, le cas échéant	Continuer de : Assurer la qualité ; utiliser les données du Cadre de	Les bailleurs de fond/PDP/AC continuent de partager leurs connaissances

Domaine d'intervention	PDP	Agents partenaires	Secrétariat	Agences de coordination (AC) et autres
Cet objectif d'étape a été atteint en 2017, mais les efforts se poursuivent, comme indiqué ci-contre	l'éducation, des PSE et des ESPIG, le cas échéant ; participer aux services KIX proposés		résultats pour analyser les PSE/ESPIG et formuler des observations à leur sujet ; lancer en 2018 la composante du KIX proposée sur la petite enfance	dans le cadre du KIX proposé ; les OSC et les organisations d'enseignants continuent de suivre les progrès. Les partenaires de développement intègrent des stratégies d'inscription au préscolaire dans leur concertation avec les PDP au sujet des PSE et engagent une concertation sur l'action à mener dans ce domaine durant le suivi du PSE.
Indicateur 1 : données sur l'apprentissage	Continuer de : Formuler et mettre en œuvre une stratégie de collecte de données dans les ESPIG ; participer à la composante du KIX sur l'apprentissage	Continuer de : Formuler une stratégie de collecte de données dans les ESPIG	Continuer de : Assurer la qualité des stratégies de collecte de données des ESPIG ; lancer le KIX en 2018	L'UNESCO continue d'associer les PDP à l'apprentissage régional ; les OSC et les organisations d'enseignants continuent de suivre les progrès. Les partenaires de développement incluent des stratégies d'évaluation de l'apprentissage dans leur concertation avec les PDP au sujet des PSE et engagent une concertation sur l'action à mener dans ce domaine durant le suivi du PSE.